

Compte rendu de la réunion du 2 décembre à Villennes sur Seine

Communes représentées : Chambourcy (Le Pecq, Saint Germain), Montesson, Orgeval, Poissy, Triel, Villennes.

- Contexte:

Cette réunion fait suite à une entrevue qui a eu lieu au cabinet Lexprecia de Me Arnaud Durand, qui visait à mieux comprendre l'action collective conjointe contre Linky proposée par ce cabinet et à décider de l'opportunité de promouvoir cette action et le cas échéant, des moyens à mettre en œuvre.

Cette action serait conduite par le Cabinet Lexprecia de Me Arnaud Durand (<https://lexprecia.com/>), qui utilise pour la promotion de cette action la plateforme My Smart Cab (<https://mysmartcab.fr>).

- L'entrevue avec Me Arnaud Durand:

Marie-Estelle et Claude ont fait état de cette entrevue, il a été rappelé que l'action envisagée est une action devant la justice civile, basée sur le fait qu'Enedis/EDF cause un préjudice aux plaignants, qui seront les seuls bénéficiaires éventuels du jugement. Claude a expliqué que Me Durand pouvait se baser sur le droit constitutionnel, en l'occurrence le droit de vivre dans un environnement protégé, sécurisé et sain et qu'en l'absence de connaissances scientifiques avérées, le principe de précaution doit s'appliquer.

Il a en outre été rappelé que tout le monde pouvait rejoindre l'action de groupe, électrosensible ou pas, déjà équipé de Linky ou pas.

Les participants à la réunion ont jugé l'argumentation de Me Durand convaincante et il a donc été décidé de soutenir cette action.

- Les moyens à mettre en œuvre:

A l'issue de la discussion, il a été décidé de mettre en œuvre les moyens suivants : élaboration et diffusion d'un tract, diffusion d'un message mail sous forme de chaîne, information de tous les Collectifs de France pour les inciter à rejoindre cette action, relais presse.

- Elaboration et diffusion d'un tract:

Catherine va rédiger un tract dont l'objectif est d'inciter le lecteur à s'inscrire à l'action de groupe. Ce tract sera utilisable dans toutes les communes et sera mis à disposition des collectifs, qui auront à charge, s'ils le veulent/peuvent, de l'imprimer et de le diffuser.

Notons que comme beaucoup de personnes sont submergées de messages par mail, le tract papier s'avère souvent très efficace (c'est tout à fait vérifié pour l'appel à des réunions publiques). C'est a fortiori vrai auprès de personnes relativement âgées. Dans les communes qui manquent de volontaires pour diffuser

les tracts, nous pourrions organiser des « journées tracts » en venant de plusieurs communes pour aider à cette diffusion.

L'objectif serait de disposer de ce tract dès le courant de la semaine prochaine, puis de le diffuser si possible d'ici le 15 décembre, ou alors début janvier.

- Diffusion d'un message mail sous forme de chaîne:

Henri rédigera ce message, en s'inspirant du tract qui aura été élaboré par Catherine. L'objectif est qu'il soit diffusé par tous les membres du collectif sur la vingtaine de communes concernées. Chacun l'envoie à un certain nombre de personnes qu'elle estime sensibilisées au sujet. Le message doit demander au destinataire de rejoindre l'action de groupe et de transmettre le message à d'autres personnes qu'elle estime sensibilisées (la chaîne).

Ce message sera élaboré d'ici le 10 décembre et chacun pourra alors commencer à le diffuser.

Pour mesurer un tant soit peu la diffusion, nous pourrions demander à chaque destinataire d'inclure Collectiflinky78 dans la liste de ses propres destinataires.

- Information de tous les Collectifs pour les inciter à rejoindre cette action:

Marie-Estelle et Christiane vont rédiger un texte à destination de tous les Collectifs de France, les informant de notre démarche et les invitant à faire de même. Elles diffuseront ce message par Internet en utilisant la liste des Collectifs élaborée par Robin des Toits.

- Relais presse :

Catherine et Marie-Estelle vont essayer de voir s'il serait possible d'avoir un relais presse de ces nouvelles actions, sur le mode « les nouvelles du front », dans un titre de la presse régionale.

- En marge de la réunion:

Il a été signalé que le journal Le Monde a lancé un appel à témoignages concernant les opinions à l'égard de Linky (que l'on soit équipé ou pas). Vous trouverez cet appel sur le site du Monde à l'adresse Internet suivante :

http://www.lemonde.fr/energies/article/2017/11/29/vous-avez-refuse-le-compteur-linky-racontez-nous-pourquoi_5222255_1653054.html?xtmc=linky&xtcr=2

Tribunal de Nanterre jeudi 30 novembre : référé pour la dépose d'un compteur à Bagnolet installé par surprise malgré un refus et l'arrêté antiLinky de la commune. L'avocat a bien plaidé, celui d'Enedis inaudible, la Présidente apparemment à l'écoute. Verdict 21 décembre.

Collectif 78